Date : 11 octobre 2023 **mis à jour le 8 janvier 2024**

Envoi de vos pièces justificatives : nouvelles modalités

NOUVEAU

SCOR | Envoyez vos pièces justificatives en dématérialisé !

Le dispositif SCOR est désormais ouvert aux médecins : https://www.sesam-vitale.fr/scor
Il permet un gain de temps et une réelle traçabilité puisque vous recevez un accusé de réception logique (ARL) automatiquement.

Renseignez-vous auprès de votre éditeur pour l'utiliser dès que possible.
Votre délégué numérique en santé est également à votre disposition pour vous accompagner : eservices.cpam-cote-or@assurance-maladie.fr

BlueFiles | Votre logiciel n'est pas encore labellisé SCOR ? En attendant, continuez d'envoyer vos pièces en dématérialisé avec « BlueFiles »

Plutôt que d'envoyer vos pièces en papier, et en attendant d'utiliser SCOR, nous vous invitons à utiliser la messagerie sécurisée « Bluefiles » pour dématérialiser l'envoi de vos pièces justificatives : https://bluefiles.com/assurancemaladie/piecesjustificativesmedecins21

NOUVEAU

Papier | Attention nouvelle adresse !

L'adresse postale pour l'envoi de vos feuilles de soins papier en mode dégradé et uniquement pour ces documents est modifiée. Vous devez désormais les envoyer à :

Caisse d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or HD
Lots télétransmission
1D bd de Champagne
TSA 99 998
21045 Dijon Cedex

Directeur de la publication : Lilian Vachon
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé